



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 23 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

**Présents : 23**

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI

**Absents : 6**

Mme Anne-Laure SIGWALD - M. Jimmy FERNANDES - M. Hamza ZEMMOURI - M. Eric MORLOT - Mme Nathalie JOBARD - M. Marc CLOUET

**Pouvoirs : 6**

Mme Anne-Laure SIGWALD pouvoir à M. Patrick CANCOUËT  
Mme Nathalie JOBARD pouvoir à Mme Johanna NEDELEC  
M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR  
M. Hamza ZEMMOURI pouvoir à M. Sergio ALBARELLO  
M. Eric MORLOT pouvoir à M. Gildas FOUEDJEU  
M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>29</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>16/04/2026</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>17/04/2026</b>

**Objet : Syndicat intercommunal du Centre Nautique Intercommunal de Montmorency - Election de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-33,

**CONSIDERANT** que la commune est membre du Centre Nautique Intercommunal de Montmorency,

**CONSIDERANT** que les statuts de cette structure intercommunale prévoient que le Conseil Municipal soit représenté par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus de la commune,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal procède à la désignation des membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes,

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, dès lors qu'aucun conseiller ne s'y oppose,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein de cette structure,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et convenu à l'unanimité de recourir au vote à main levée, **DECIDE :**

**Article 1 : DE PROCEDER** à l'élection par vote à main levée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la structure Centre Nautique Intercommunal de Montmorency.

**Sont candidats :**

Liste conjointe Groslay Terre d'Avenir / Ensemble pour Groslay	
Titulaires	M. Pierre FARCY
	M. Daniel MEI
Suppléantes	Mme Nathalie JOBARD
	Mme Ghislaine CHAUEAU

**A obtenu :**

Liste Conjointe Groslay Terre d'Avenir / Agir Ensemble pour Groslay	29 Voix
---	---------

**Article 2 :** Après avoir procédé aux opérations de vote, sont élus pour représenter la Ville au sein de la structure Centre Nautique Intercommunal de Montmorency :

- En qualité de délégués titulaires :
  - **M. Pierre FARCY**
  - **M. Daniel MEI**
- En qualité de déléguées suppléantes :
  - **Mme Nathalie JOBARD**
  - **Mme Ghislaine CHAUEAU**

Publiée - Notifiée le  
Certifiée exécutoire par le Maire,  
le

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance  
Samia BELKHIR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20260423-26-04-38-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026 **2/2**